



EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES AUXILIAIRES PUERICULTRICES

| | Coefficient | Durée |
|--|--------------------|--|
| Epreuve orale | | |
| 1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription. | 1 | 20 mn (dont 5 mn d'exposé par le candidat) |
| L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations. | | |
| La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury. | | |

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

**AUXILIAIRES PUERICULTRICES DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie C

Fonctions :

- Collabore à la distribution des soins infirmiers et, dans les services de maternité et de pédiatrie, donne sous le contrôle de la puéricultrice, des soins aux nourrissons et enfants en bas âge

AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE



Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 371 000 FCFP
Début de carrière : 267 000 FCFP



à l'issue d'un an de stage

**AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE
Stagiaire**



Rémunération brute approximative
267 000 FCFP